

Négociations sur le nouveau pacte de la vie au travail



De quoi parle-t-on?

Document d'orientation

A la suite des Assises du Travail, le ministère du Travail a transmis le 21 novembre 2023 un document d'orientation fixant 3 sujets de discussion aux partenaires sociaux : la mise en place du CETU, le plein emploi des seniors et les carrières.

Négociations à venir

Les partenaires sociaux vont débuter les négociations sur ces thèmes, et ce jusqu'au 15 mars (délai fixé par le Gouvernement). En cas d'accord national interprofessionnel (ANI), le texte sera transposé dans la loi durant l'été 2024.

3 sujets de négociation



Mise en place du CETU

Le Gouvernement souhaite mettre en place le compte-épargne temps universel. L'objectif ? Permettre aux actifs de conserver leur compte lorsqu'ils changent de statut ou d'organisation. Ce nouveau dispositif serait géré par un opérateur tiers.

Plein emploi des seniors

Le Gouvernement invite les partenaires sociaux identifier les mesures favorables au maintien et au retour en emploi des seniors afin d'atteindre un objectif d'un taux d'emploi de 65 % des 60-64 ans à l'horizon 2030".





Carrières, reconversions et usure professionnelle

Sont notamment cités ici la simplification et la lisibilité des dispositifs d'évolutions ou de transitions professionnelles et le développement de l'alternance pour les adultes.



Pour aller plus loin

document d'orientation du 21 novembre 2023